



AUCUNE LOI NE PEUT METTRE FIN AU COMBAT SYNDICAL

RETRAITE : RIEN N'EST JOUE, **dès le 6 novembre, la lutte continue....**

Loin d'être un baroud d'honneur, la mobilisation du **28 octobre 2010** s'est traduite par des arrêts de travail dans les entreprises du privé, mais aussi au sein de nombreux établissements publics.

Ce sont **21 500 manifestants**, salariés, retraités, privés d'emploi et jeunes qui sont venus manifester dans les rues de Toulon et Draguignan, 2 millions dans le pays. encore une très forte mobilisation en pleine période de vacances scolaires.

Contrairement à ce que le gouvernement souhaiterait faire croire, la loi de réforme des retraites n'est pas encore "bouclée". Adoptée vendredi au Sénat, à l'issue du coup de force du "vote bloqué", cette loi nécessite encore d'être promulguée, et les décrets d'application doivent être entérinés.

Le recours devant le Conseil Constitutionnel, introduit par les élus de Gauche immédiatement après le vote des assemblées, suspend la **promulgation** jusqu'**aux alentours du 15 novembre**.

Le Président de la République ne pourra promulguer la loi que si le texte est validé par ce Conseil Constitutionnel.

Il doit donc attendre l'examen et la décision du Conseil, et sous réserve qu'aucune censure, partielle ou totale ne soit apportée au texte, ce qui obligerait à la réécriture de la loi.

Rappelons-nous que pour sortir de la crise suscitée par la loi pourtant promulguée sur le CPE, les décrets d'application n'avaient pas été pris.

Le Gouvernement ne peut donc s'abriter derrière le vote du Parlement, pour clore le débat sur les retraites et dissuader les opposants à cette réforme de manifester après le 28 octobre et bientôt le 6 novembre.

Aucune loi n'interdit de contester par le combat syndical une réforme régressive. La lutte continue et doit s'amplifier partout. Votre engagement dans l'action est déterminant dans la période qui s'ouvre.

Le 6 Novembre les syndicats de salariés appellent à se mobiliser partout dans le pays quand plus de 65 % des français, même après le vote au Sénat, soutiennent les journées d'action.

Toutes les organisations syndicales du Département appellent à manifester

Samedi 6 novembre

14 H. 00 Place de la Liberté à Toulon

10 H. 30 Sous-Préfecture à Draguignan

TOUS ENSEMBLE ON PEUT GAGNER !

Informations, vidéos des manifs, explications sont disponibles sur :

www.ud83.cgt.fr